

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Robert

<https://www.cadre21.org/membres/8eda41be97134e49bc93e1c8>

Date d'obtention : 2023-02-09 17:29:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il ne faut jamais regarder les photos. Qu'il faut toujours commencer par ouvrir la trousse sexto sauf si cela ne concerne pas un adolescent entre 12 et 17 ans. Qu'il faut toujours appeler les policiers après avoir remplis la grille sauf si nous croyons que nous avons un investigateur ou un geste malveillants il faut les contacter le plus rapidement possible. Il faut rester très discret face aux personnes concernées. Il faut garder notre rôle ainsi que les règles qui s'appliquent à notre profession et les lois de notre milieu.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir plus outillée et plus confiante si jamais je devais être confrontée à une situation de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais devoir être dans la bienveillance, être très discrète et agir rapidement.